



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr - <http://www.snui.fr>

A Paris, le 20 février 2008

Déclaration liminaire des représentants des personnels élus à la CAP n°1 et à la CAP n2. Barème de notation 2008 et bilan de la gestion 2007.

Madame la Présidente,

Les agents de la DGI se sont à plusieurs reprises déjà fortement mobilisés. Il est urgent et nécessaire que l'ouverture des discussions donne réellement lieu à de véritables négociations, tant à la Fonction Publique qu'au Ministère dans le cadre de la fusion de la DGI et de la DGCP.

Sur ce dernier point, les propositions du Ministre ne peuvent pas du tout satisfaire les agents de la DGI !

Ils n'ont aucune perspective d'amélioration de leurs régimes indemnitaires, et le « passif » contentieux en la matière - beaucoup d'agents y ont perdu déjà beaucoup d'argent ! – n'est pas en voie de règlement.

Ils n'ont aucune garantie concrète et durable concernant les règles de gestion, dont les modalités seront toujours plus soumises à la nécessité de service. Ils ne sont pas dupes de ce que le Ministre offre plus de blocages que d'opportunités en matière de gestion du quotidien, de temps de travail, d'affectations et de mobilité.

Ils ont peu ou pas du tout de perspective concrète d'améliorer leur situation pour ceux qui sont bloqués en fin de carrière. Ils n'ont pas vu de volonté de régler le « passif » des contentieux de carrière.

L'évaluation et la notation sont toujours parmi les causes de la dégradation de leurs conditions de travail. Elles ont aussi entraîné la dégradation du déroulement des carrières et ont contribué à la dégradation du pouvoir d'achat.

Ils ont vu le refus de la DGI et du Ministère de régler le problème de carrière des agents en échelons fixes, malgré l'arrêt du Conseil d'Etat.

Ils ont vu la dégradation programmée des conditions de notation dont ne subsistera plus qu'une évaluation bien arbitraire et peu transparente ! Ils ont bien mesuré que depuis des années la Direction Générale fait tout pour les dissuader de contester les conséquences négatives de la réforme de 2002 aggravées en 2007.

Quel bilan la Direction Générale fait elle aux élus de la campagne de notation 2007, pour cette CAP ? Nous avons fini par avoir quelques chiffres, mais cela reste largement insuffisant. Et nous avons toutes les raisons de craindre que l'opacité ne se soit accrue sur la manière dont les dotations directionnelles sont réparties.

Il serait pourtant nécessaire de tirer d'autres enseignements que le coût pour l'administration de la réforme ! Nous persistons à dire que le coût le plus important ce sont les agents qui le payent !

Manifestement, nous ne sommes encore et toujours pas dans la bonne CAP. Dans le respect du décret de 2002, nous devrions être consultés avant que les attributions individuelles de réductions et de majorations ne soient décidées. Or, c'est bien cette attribution à priori qui conditionne la suite des opérations et non l'appréciation de la valeur intrinsèque et de la manière de servir des agents.

La seule manière de rétablir les opérations de notation dans le bon ordre serait de respecter les dispositions du décret et notamment l'article 13, en réunissant une véritable CAPN en fin de campagne pour attribuer l'intégralité des réductions. Au contraire, vous ne vouliez même plus tenir cette CAP pour en débattre avec les élus !

Sur l'année écoulée, nous n'avons qu'une vue très partielle de l'utilisation qui a été faite par rapport à la répartition qui nous avait été donnée l'an dernier interrégion par interrégion

Les conditions du dialogue professionnel ne peuvent que continuer à se dégrader, et cela va de pair avec l'ensemble des conditions de vie au travail. Dans le cadre de la fusion les organisations syndicales ont porté des exigences fortes, que le Ministre pour l'instant paie avec des mots ! Il faudra leur donner un contenu concret, et cela commence par la manière dont sont fixés les objectifs, évalués les résultats, et surtout traités et considérés les agents tout au long de l'année !

Nous persistons par ailleurs à dire qu'il y a bien un problème dans la notation des militants syndicaux, ceux qui sont effectivement notés même avec un très faible temps effectif consacré aux travaux du service. Comment pourraient-ils être notés de façon normale et équitable par rapport à leurs collègues ? Il faudra bien finir par trouver une solution.

Concernant les cadres, on constate entre 2006 et 2007, une augmentation du nombre des marges négatives : 8 à 12 (-0.02) et 1 à 3 (-0.06).

Suite aux mesures d'assouplissement instaurées en 2006 et reconduites en 2007, les transferts de marges inutilisées décidés localement par les CID de notation ont à nouveau bénéficié globalement aux directeurs divisionnaires et aux IP au détriment des IDEP.

Concernant les conditions de travail des cadres, le SNUI dénonce un décalage croissant entre des objectifs toujours plus ambitieux et des moyens en diminution. Les gains de productivité ne peuvent –à eux seuls- justifier cette situation.

Par ailleurs, il n'existe plus aucune possibilité de négocier les objectifs dans le cadre de la DPA, le cadre étant réduit à trouver des solutions pour atteindre les objectifs imposés avec les moyens alloués.

Enfin, l'augmentation du nombre de contrôles internes de 1^{er} niveau accroît la charge de travail et contribue à dégrader encore les conditions de vie au travail.

De manière plus générale, pouvez-vous nous donner des informations sur les évolutions de la notation et des carrières, ainsi qu'une clarification sur le niveau de cadres qui accèdent à un certain niveau de fonctions dans la future DGFIP? (notamment par rapport au document sur les futures DLU remis par l'administration).

Il est nécessaire de donner de la visibilité.